

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **40 (2013)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Des décisions pour l'avenir du pays

TROIS OBJETS IMPORTANTS étaient soumis au vote populaire ce 3 mars en Suisse. L'un d'eux a été sèchement tranché: la grande majorité des Suisses et des Suissesses en a assez des prétentions et de la cupidité affichées depuis quelques années – non sans arrogance parfois – par un nombre croissant de grands patrons et autres managers de haut vol. Près de 68% des votants ont approuvé l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives», un score qui n'a été dépassé que deux fois dans toute l'histoire de l'Etat fédéral helvétique.

A l'étranger, les nombreuses réactions montrent que la grogne des Suisses est partagée. De grands titres mondiaux de la presse ont rendu compte d'un vote qui les a impressionnés. Le Ministère britannique de l'économie aurait même demandé le texte de l'initiative à Thomas Minder, son auteur.

Il s'agit maintenant pour le Conseil fédéral et le Parlement de mettre en œuvre la loi. «Nous le ferons sans ergoter», promet Simonetta Sommaruga, ministre de la Justice. L'avenir dira ce qu'il en est.

A quelle part de la prospérité et de la richesse du pays chacun a-t-il droit? Quelle que soit l'application de l'initiative contre les rémunérations abusives, cette question



continuera d'alimenter le débat national. Plusieurs initiatives populaires qui s'y rattachent ont déjà été déposées: une initiative pour un salaire minimum; un projet portant sur l'abolition des forfaits fiscaux accordés aux riches étrangers, un texte intitulé «1:12 pour des salaires équitables», qui limiterait la fourchette des salaires d'une entreprise à un rapport maximal d'un à douze et, enfin, une initiative pour un impôt sur les successions et donations de plus de deux millions.

Le sujet principal de ce numéro traite des migrations, en particulier de l'immigration en Suisse et de ses conséquences. La population de notre pays a dépassé 8 millions d'habitants, dont plus de 1,8 million de migrants. L'immigration – résultat de notre prospérité économique – s'accompagne de nombreux problèmes, parmi lesquels on peut citer la surcharge du trafic et l'explosion des loyers.

La Suisse vit dans le «stress de densité», un état entre peur et rejet, propice aux mesures toujours plus sévères et parfois contreproductives à terme. Jürg Müller décrit à la page 8 et aux pages suivantes les défis sociaux et politiques qui en découlent. La comparaison avec un passé récent peut apporter un éclairage instructif et nous aider à relativiser quelque peu. Au début des années 60, la Suisse a déjà connu pareille situation. A l'époque, Francesco Kneschaurek, professeur saint-gallois très écouté, prédisait une explosion démographique provoquée par l'immigration et une Suisse à dix millions d'habitants pour l'an 2000. Les pronostiqueurs d'aujourd'hui nous annoncent le même chiffre. Pour 2040.

BARBARA ENGEL

5

Courrier des lecteurs

5

Lu pour vous: légendes et mythes du K2

6

Images: l'architecture aux Grisons, documentée par des photographes

8

L'immigration soulève l'activisme politique en Suisse

14

Élection du Conseil fédéral par le peuple: l'initiative est soumise au vote

16

Série littéraire: Monique Saint-Hélière

Pages régionales

20

Claude Nobs: un hommage en forme d'adieu

22

Entretien avec Andrew Holland, directeur de Pro Helvetia

24

Informations de l'OSE

27

Nouvelles du Palais fédéral

30

Écho

Couverture:

Fondateur du Montreux Jazz Festival, Claude Nobs a beaucoup apporté à la culture suisse. Il est mort le 10 janvier 2013, à l'âge de 77 ans.

Photo: Lionel Flusin – FFJM

IMPRESSUM: La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 40e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 400 000 exemplaires, dont 140 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

■ DIRECTION ÉDITORIALE: Barbara Engel (BE), rédactrice en chef; Marc Lettau (MUL); Jürg Müller (JM); Alain Wey (AW); Jean-François Lichtenstern (JFL), responsable des «Nouvelles du Palais fédéral», Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse. Traduction: CLS Communication AG ■ DESIGN: Herzog Design, Zurich ■ ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, Tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9. Internet: www.revue.ch ■ E-MAIL: revue@aso.ch ■ IMPRESSION: Vogt-Schild Druck AG, CH-4552 Derendingen. ■ CHANGEMENT D'ADRESSE: Prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne. ■ Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne.

■ INTERNET: www.revue.ch

Clôture de rédaction de cette édition: 13.02.2013